

Conseil Communautaire du 26 février 2019

PROCES VERBAL DE CARENCE

L'an deux mil dix-neuf, et le vingt-six février à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de l'espace SINNARYOUZ de Sinnamary, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Le Président procède à l'ouverture de la séance puis à l'appel nominal des membres.

Etaient présents :

Messieurs François RINGUET, Stéphane ANTOINETTE, Enrico WILLIAM, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Jean-Claude HORTH, Jean-Claude MADELEINE, Jacqy PIERRE-MARIE
Mesdames Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Denis BURLLOT à Monsieur François RINGUET, Madame Emilie VENTURA-CLET à Monsieur Sylvio BOCAGE, Madame Justine SAÏBOU-MINDJOUK à Monsieur Enrico WILLIAM

Absents excusés :

Messieurs Didier BRIOLIN, Christian PITTA, Edgard CHOCHO, Eddy GABRIEL, René Serge HORTH
Mesdames Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Annick LEVEILLE-ARON, Annie ROBINSON-CHOCHO, Céline ZULEMARO

Absents non Excusés :

Messieurs Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Wansy JEAN-FORT, Daniel MANGAL
Mesdames Yamilé GULLY, Marie JEAN-BAPTISTE, Line LETARD, Armide MATHIEU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

Le Président constate que seuls treize (13) conseillers communautaires sont présents alors que le quorum est fixé à 18 (dix-huit).

Le Président décide l'ajournement de la séance.

La date du prochain conseil est fixée au **jeudi mars 2019 à dix-sept heures**, dans la salle de délibérations de mairie d'Iracoubo, sur le même ordre du jour.

Le Président rappelle que les décisions seront prises à la majorité des votes émis quel que soit le nombre de conseillers présents lors de cette deuxième séance.

La séance est levée à 17h30.



Fait à Sinnamary, le 26 février 2019

Le Président


François RINGUET

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2019

Application agréée E-legalite.com